



Conditions contractuelles de vente

Article 1 – Application / opposabilité des conditions de vente : Le fait de passer commande implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur à ces conditions de vente à l'exclusion de tous autres documents émis par l'acheteur. À défaut d'acceptation préalable et écrite du vendeur, les présentes conditions prévalent sur tout autre document et toute condition particulière posée par l'acheteur sera inopposable au vendeur.

Article 2 – Commande : Seules sont acceptées les commandes écrites accompagnées du règlement. Aucune commande n'est prise par téléphone.

Article 3 – Limitation de responsabilité : La responsabilité du vendeur est expressément exclue à raison de tous dommages et / ou préjudices indirects, immatériels, financiers, subis par le client ou un tiers, résultant notamment sans que cette liste soit exhaustive, d'une action dirigée contre le client par un tiers, d'une perte de bénéfice, perte d'exploitation, perte de production, perte de chiffre d'affaires, perte de données, privation d'un droit, interruption d'un service rendu par une personne ou un bien, atteinte à l'image de marque, perte d'une chance, etc.

Article 4 – Prix : Les produits sont vendus au prix en vigueur au moment de la livraison. Tous impôts, taxes, droits ou autres prestations à payer en application des règlements français ou ceux d'un autre pays, sont à la charge de l'acheteur. Aucun escompte n'est pratiqué.

Article 5 – Paiement : Le prix est payable en Euros, au comptant, à la commande, au domicile du vendeur, par :

- ▶ Chèque bancaire (eurochèques acceptés)
- ▶ Virement sur notre compte chèque postal, PARIS
- ▶ Carte bancaire en Euros (CB, Visa, Eurocard, Mastercard)

Les frais de transfert sont à la charge du client qui doit l'indiquer à sa banque (paiement par virement postal ou bancaire). En cas de défaut ou de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre le service, sans préjudice de toute autre action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Une pénalité non réductible au sens de l'article 1229 du code Civil, fixée forfaitairement à 10 % des sommes restant dues et qui ne sauraient être inférieures à 150 euros serait due par l'acheteur.

Article 6 – Disponibilité du service : Le Ctifl met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer la continuité du service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des interruptions sont toutefois toujours possibles notamment pour des opérations de maintenance ou en cas de défaillance du dispositif. En cas d'interruption du service supérieure à 2 jours ouvrés consécutifs une réfaction sur le prix de l'abonnement pourra être pratiquée, à son terme, si les connexions autorisées n'ont pas été totalement consommées.

Article 7 – Propriété intellectuelle : Le Ctifl est titulaire à titre exclusif des droits de propriété, notamment intellectuelle sur la base de données « Iqualie », comprenant, de manière non limitative les droits de reproduction, traduction, adaptation, modification, représentation, diffusion, édition, commercialisation, intégration dans une œuvre préexistante et ce en tout ou en partie, sur tout support, y compris électronique. L'abonnement à la base de données donne droit à la consultation de la base dans les conditions décrites dans le tarif et à l'impression des documents pour un usage personnel et privé. Il ne comprend aucune cession des droits de propriété intellectuelle mentionnés ci-dessus.

Article 8 – Litiges : Y compris en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et de vente internationale, seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution ou le paiement de la commande, les tribunaux de commerce du siège du vendeur, à moins que celui-ci ne préfère saisir toute la juridiction compétente. Les litiges sont tranchés conformément au droit français à l'exclusion des dispositions de la Convention de Vienne du 11 avril 1980.